

Les Unités de Soins Palliatifs : U.S.P.

DÉFINITION DES UNITÉS DE SOINS PALLIATIFS

Les USP sont des structures spécialisées qui accueillent de façon temporaire ou permanente toute personne atteinte de maladie grave, évolutive, mettant en jeu le pronostic vital, en phase avancée ou terminale, lorsque la prise en charge nécessite l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire ayant des compétences spécifiques. Elles ont une activité spécifique et exclusive en soins palliatifs et assurent une triple mission de soins, de formation et de recherche.

MISSIONS DES UNITÉS DE SOINS PALLIATIFS

- Mission de soins et d'accompagnements complexes et de recours

Les USP prennent en charge les personnes présentant les situations les plus complexes qui ne peuvent plus être suivies à domicile, en établissement médico-social, ou dans leur service hospitalier d'origine.

- Mission de formation

Les USP ont une mission de formation initiale et continue des professionnels dans la région, notamment des référents en soins palliatifs.

- Mission de recherche et de ressources

Divers domaines de recherche sont abordés, tels que les questions d'éthique en fin de vie, de pédagogie, etc ...

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Les USP sont un lieu de soins pour les personnes malades et leurs proches et également un lieu de vie. Ceci implique un travail en équipe pluridisciplinaire et la mise en œuvre d'un projet de service.

CRITERES D'ADMISSION

L'entrée en USP se fait sur dossier de demande d'admission, en fonction de critères définis. C'est la multiplicité de ceux-ci qui justifie l'indication d'une admission en USP.

Il existe plusieurs niveaux de prise en charge en fonction de l'état de santé du patient :

- Hospitalisation « temporaire » de « répit » qui permet aux proches de « souffler » de « repli » lorsque les soins deviennent trop lourds pour les professionnels en charge de la personne
- Hospitalisation « classique », séjour de fin de vie dont il est impossible de définir la durée
- Consultations externes de soins palliatifs pour les patients et/ou les proches, afin de (ré) évaluer la situation.
- Consultations de suivi de deuil.

EVALUATION, COORDINATION, COMMUNICATION

- La situation du patient est évaluée régulièrement. Les décisions le concernant sont prises de façon collégiale.
- Les USP travaillent en étroite collaboration avec :
 - les équipes mobiles de soins palliatifs
 - les services disposant de lits identifiés soins palliatifs
 - et les réseaux de soins palliatifs
- Elles contribuent à la permanence téléphonique pour conseils aux médecins traitants ou aux référents hospitaliers, aux infirmières libérales ou hospitalières ayant en charge un patient.
- La collaboration avec des bénévoles formés à l'accompagnement est conditionnée par la signature d'une convention entre l'association et l'établissement de santé.

SPECIFICITES DES UNITES

- En termes de personnel :
 - Une formation spécifique est requise (diplôme universitaire, expérience antérieure, ...),
 - Le personnel est affecté sur la base du volontariat
 - Les contacts avec les professionnels de l'unité sont possibles 24h sur 24.
- En termes de locaux :
 - Chambre individuelle,
 - lit d'appoint pour les proches
 - pièce de repos pour les familles
 - bureau pluridisciplinaire (réunion avec les familles, les bénévoles et l'équipe)
 - accessibilité 24h sur 24